

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité des Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 5 février 2007 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Donald Grenier, maire
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4
Monsieur Jacques Tremblay, conseiller au siège # 5
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère au siège # 6

Madame Marie-Ève Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe était aussi présente

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1, et Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2, étaient absents.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, la séance débuta.

07-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tremblay, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à la majorité que l'ordre du jour soit accepté et ce, tel que déposé.

07-29 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX JANVIER 2007.

Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Madame Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité que les procès-verbaux du mois de janvier 2007 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

07-30 ADOPTION BORDEREAU 07-02 « COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2007 ».

Il est proposé par Monsieur Jacques Tremblay, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que les comptes payés en janvier 2007 et déposés sous le bordereau 07-02 soient approuvés, et ce, tels que déposés.

07-31 ADOPTION BORDEREAU 07-002 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Réal Isabel et résolu à la majorité que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 07-002 soient approuvés et ce, tels que déposés.

07-32 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS.

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que le conseil municipal accepte les conditions de travail ci-dessous :

☞ Madame Martine Marceau, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

31 heures par semaine à un taux horaire de 15.27 \$ de l'heure.
Frais de déplacement à l'intérieur de la Municipalité : 10.00 \$ par semaine.
Frais de déplacement à l'extérieur de la Municipalité : 0.34 \$ du kilomètre.
Assurance salaire : payée à part égale entre l'employée et la Municipalité.
Trois semaines de vacances payées (31 heures) ou 6 % du salaire brut.

☞ Monsieur Rossy Bouchard, Directeur des travaux publics.

629.12 \$ par semaine pour 50 semaines.
2 semaines de vacances payées.
83.00 \$ par mois en frais de déplacement pour la sécurité civile.

07-33 VERSEMENT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LES MÉCHINS.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que, conformément à la résolution 06-167, un dernier versement de 5 000\$ soit versé à la Corporation de développement touristique de Les Méchins pour l'aménagement du parc Vue sur la Mer.

07-34 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité :

Que le conseil municipal des Méchins approuve l'état préparé par Marie-Ève Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation et que Madame Martine Marceau, directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim, est autorisée à faire parvenir aux personnes endettées pour l'année 2005 et moins une demande de paiement pour le 20 février 2007 pour les arrérages et intérêts.

07-35 TRAVAUX RÉALISÉS SANS AUTORISATION / MONSIEUR RÉJEAN DESCHÊNES.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réjean Deschênes a obtenu un permis lui permettant de refaire en partie le toit de son portique (M01-05-24), et qu'il a procédé à des travaux qui n'étaient pas autorisés (avoir transformé le portique afin de le rendre habitable) ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Deschênes a fait une demande de dérogation mineure (2006-00005) pour effectuer des travaux qui étaient en lien avec ceux réalisés sans permis ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil municipal ont refusé la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement en refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que les travaux qui ont été effectués sans autorisation soient acceptés tels quels. (avoir transformé le portique en aire habitable : matricule 4027 09 3170). Toutefois, il est interdit de réaliser les travaux cités dans la demande de dérogation mineure.

07-36 REMBOURSEMENT DE TRAVAUX / LOISIRS LES MÉCHINS INC.

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité qu'un montant de 1847.23 \$ soit remboursé à Loisirs Les Méchins pour les travaux réalisés au Centre-sportif.

07-37 SÉCURITÉ CIVILE, CHEF DU SERVICE INCENDIE CMSC.

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur Bertrand Ross soit nommé chef du service incendie au CMSC.

07-38 SÉCURITÉ CIVILE, OMSC.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur Réal Isabel soit nommé OMSC.

07-39 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE À L'ACCUEIL.

Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur Sébastien Grenier soit nommé responsable à l'accueil.

07-40 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE DU PERSONNEL.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Madame Jocelyne Sergerie soit nommée responsable du personnel.

07-41 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE ADJOINTE DU PERSONNEL.

Il est proposé par Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Madame Cindy Barriault soit nommée responsable adjointe du personnel.

07-42 FORMATION ADMQ.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Madame Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité que Mesdames Martine Marceau et Marie-Ève Bouchard aillent à une formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec. Celle-ci aura lieu à Rimouski, le 28 février 2007. Les frais d'inscription sont de 150.00\$ par personne, taxes en sus. Les frais de déplacement seront aux frais de la Municipalité.

07-43 PROJET DE PÉTITION COALITION JUSTICE SANTÉ ET SERVICE SOCIAUX.

Demande d'appui au projet de pétition ; « *Il est urgent de corriger les ratés du système de la santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables la qualité de vie et le respect auxquels elles ont droit* ».

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie et de services auprès des personnes ci haut mentionnées continue à se détériorer et à brimer leurs droits fondamentaux ;

CONSIDÉRANT QUE les lois existantes n'offrent aucune possibilité législative, pour défendre leurs droits fondamentaux en tant que travailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs interventions ont eu lieu auprès des instances comme le MSSS, les agences, les établissements publics et parapublics... afin de corriger les nombreuses lacunes sans résultat satisfaisant ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui ont recours et/ou oeuvrant à l'hébergement auprès des personnes vulnérables :

- ☞ Handicapées physiques ;
- ☞ Handicapées intellectuelles ;
- ☞ Santé mentale ; et/ou
- ☞ En perte d'autonomie (personnes âgées)

sont souvent victimes d'abus de pouvoir, de harcèlement et d'intimidation de la part des établissements de santé, des Agences de Santé et des Services Sociaux;

EN CONSÉQUENCE, nous demandons au Gouvernement d'assurer des conditions équitables, justes et adéquates aux ressources d'hébergement afin que les personnes vulnérables soient respectées dans leurs dignités morale et physique. Nous exigeons de l'Assemblée nationale:

- ☞ **d'organiser la tenue immédiate d'une enquête publique nationale, qui aura pour mandat de revoir et de questionner l'ensemble du fonctionnement des diverses instances et organismes responsables d'assurer des conditions de vie adéquates aux personnes vulnérables;**
- ☞ **de procéder à la mise en place rapide, suite à cette enquête publique, d'un organisme (tiers) doté de pouvoirs exécutoires avec reddition de compte obligatoire et publique afin de:**
 1. **Valider les progrès faits.**
 2. **Veiller au respect des mandats confiés aux diverses instances chargées d'assurer le mieux-être des personnes vulnérables.**
 3. **Administrer un processus de traitement des mécontentes qui sont impartial, efficace, transparent et exécutoire.**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Jocelyne Sergerie, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

QUE la municipalité des Méchins appuie la pétition ; « *Il est urgent de corriger les ratés du système de la santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables la qualité de vie et le respect auxquels elles ont droit* » présentée par la Coalition justice santé et services sociaux (CJ3S), qui sera déposée à l'Assemblée Nationale ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise le plus tôt possible à notre Municipalité régionale de Comté ainsi qu'à notre député de circonscription provinciale.

07-44 APPUI AU PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil tient à vous faire part de ces inquiétudes concernant les compressions à venir de 50% dans le budget du programme Placement carrière-été 2007.

CONSIDÉRANT QUE en réduisant votre budget dans ce programme, vous diminuez l'autant la chance pour les jeunes d'avoir une première expérience d'emploi enrichissante reliée à leur carrière, tout en accumulant un revenu leur permettant de poursuivre leurs études.

CONSIDÉRANT QU'il est faux de croire que, même sans le programme, nous pourrions quand même engager des étudiants au cours de l'été 2007.

CONSIDÉRANT QUE sans ce programme ou incitatif particulier, les organismes du milieu n'auraient pas les moyens financiers d'offrir aux jeunes de telles possibilités de travail et d'expérience.

CONSIDÉRANT votre intention d'opérer des compressions budgétaires de cet ordre dans ce programme signifie clairement la mise en péril des mécanismes qui sont mis en place pour assurer de meilleures chances d'emploi à nos jeunes.

PAR CE FAIT MÊME, nous vous demandons de ne pas sabrer dans un programme efficace et enrichissant pour nos jeunes et de maintenir le programme Placement carrière-été en place dans le même cadre et les mêmes modalités de fonctionnement que par les années passées.

EN CONSÉQUENT, Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à la majorité que le conseil municipal fasse parvenir une copie de la résolution à Monsieur Jean-Yves Roy, député Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia, 309-B rue Fournier, Matane (Qc), G4W 4G1.

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE POUR LE SERVICE RÉGIONAL INCENDIE.

6-45 AVIS DE MOTION

Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège numéro 4, donne avis de motion d'un règlement concernant l'achat d'un camion citerne pour le service régional incendie. Le règlement sera adopté à une séance subséquente.

6-46 SOUMISSION CAMION À ORDURES.

Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que parmi les soumissions reçues, celle de la compagnie Camions A & R Dubois inc. soit retenue.

Description du camion :

- ☞ Année : 1994.
- ☞ Couleur : blanc, repeint à neuf (intérieur et extérieur de la cabine et boîte) finition avec « clear ».
- ① Traitement à l'huile antirouille.
- ① Transmission automatique MD 3560 Allison.
- ② Chargement latéral.
- ③ Camion diesel, 10 roues, 25 verges.
- ④ Inspection mécanique effectuée, approuvée par la SAAQ.
- ⑤ Hydraulique en très bonne condition
- ⑥ État des freins : 80%.
- ⑦ État des pneus : 80%.
- ⑧ Garantie : 60 jours (moteur-trans.,diff pièces dans l'huile seulement)
- ⑨ Livré à Les Méchins.
- ⑩ Prix : 48 428.75 \$ taxes incluses.

07-47 PREMIER VERSEMENT À LA MRC DE MATANE POUR PAYER LES QUOTES-PARTS.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité qu'un montant de 37 877\$ soit versé à la MRC de Matane pour payer le premier des cinq versements associé aux quotes-parts.

07-48 PAIEMENT DE FACTURES RELATIVE S AU DOSSIER D'EAU POTABLE.

Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Madame Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité qu'un montant de 40 000\$ soit versé à Roche Ltée, Groupe-Conseil en paiement des factures relatives au dossier d'eau potable.

07-49 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h20 et il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que l'assemblée soit levée.

Donald Grenier, maire

Marie-Ève Bouchard, sec.-très. adjointe.